Résumé

Jusqu'en 1924 on n'avait pas réuni ni élaboré des données spéciales relatives aux établissements industriels soumis au contrôle de l'Etat en Bulgarie. Les renseignements les plus généraux concernant ces établissements, recueillis par le Ministère des Finances et par celui du Commerce, de l'Industrie et du Travail, n'avaient pour but que de former l'assiette de certains impôts spéciaux sur la production, ou bien d'établir les privilèges dus à ceux d'entre les établissements qui étaient protégés par la loi sur l'encouragement de l'industrie nationale.

Des données statistiques plus détaillées concernant les établissements industriels contrôlés par l'Etat étaient fournies par les deux enquêtes que la Direction Générale de la Statistique avait pratiquées en 1909 et 1921. Ces données, cependant, se prêtent difficilement à un groupement à part, les établissements sous le contrôle de l'Etat étant reportés aux groupes d'industries correspondants et les renseignements y relatifs étant réunis à ceux qui se réfèrent aux établissements relevant d'industries de la même nature que celle des établissements contrôlés par l'Etat.

C'est pour la première fois en 1924 que la Direction Générale de la Statistique avait commencé à réunir, à élaborer et à publier séparément les données sur les établissements industriels contrôlés. Outre par sa propre initiative, la Direction Générale y fut déterminée par les suggestions contenues dans la lettre que lui avait adressée en juin 1924 la Section économique et financière de la Société des Nations, et par la suite, en exécution de la résolution prise à cet effet par l'Institut International de Statistique au cours de sa XVI-ème session tenue à Rome du 27. IX au 30, X. 1925.

Les renseignements étaient recueillis au moyen d'un formulaire spécial dressé par la Direction Générale de la Statistique. Les formulaires étaient remplis pour les années 1924, 1925 et 1926 par les organes respectifs du Ministère des Finances - les contrôleurs d'Etat attachés aux établissements industriels, et pour les établissements où il n'y avait pas de contrôleurs spéciaux par les chefs des contributions. A partir de l'année 1927 ces formulaires sont remplis par les chefs d'établissements eux-mêmes (respectivement les directeurs, les gérants). Les renseignements obtenus et élaborés pour 1924 et 1925 sont publiés dans le "Bulletin Mensuel de Statistique", année XIV, № 7 (juillet 1925) et année XV, № 7 (juillet 1926). Les renseignements pour 1926 ne sont guère publiés et ceux se référant à l'année 1927, présentant des résultats généraux et préliminaires, sont publiés dans l'. Annuaire Statistique du Royaume de Bulgarie", édition 1927. Le présent fascicule de notre Revue contient des données définitives et détaillées sur les établissements industriels contrôlés par l'Etat en 1927, dont nous donnons en français le résumé ci-après.

1. Nombre et nature des établissements. En 1927 on compte 102 établissements industriels contrôlés par l'Etat, englobant dix espèces d'industries. Ils sont répartis comme suit: 1) fabrication d'articles en tabac — 55 établissements, soit 53.9% du nombre total des établissements; 2) brasseries — 13 (12.8%); 3) production de vinaigre — 11 (10.8%); 4) distillerie d'alcool — 5 (4.9%); 5) décortication de riz — 5 (4.9%); 6) sucreries — 4 (3.9%); 7) production de sel — 3 (2.9%); 8) fabrication de glycose — 3 (2.9%); 9) fabrication d'acide carbonique — 2 (2.0%); et 10) fabrication d'allumettes — 1 établissement, soit 1.0% du nombre total des établissements.

Il est évident par ces chiffres que c'est le nombre des établissements pour la fabrication d'articles en tabac qui est le plus élevé — 55, soit 53.9% du nombre total des établissements soumis au contrôle de l'Etat. Viennent ensuite les établissements de brasserie — 13 (12.8%) et de vinaigrerie — 11 (10.8%). Il en résulte que le nombre des établissements de ces trois espèces d'industries constitue plus de trois quarts de tous les établissements contrôlés par l'Etat, soit 79 établissements (77.5%). Les autres 7 espèces d'industries ne comptent que 23 établissements (22.5%).

2. Ouvriers. Le nombre total des ouvriers occupés dans les établissements industriels contrôlés par l'Etat s'est élevé en 1927 à 7,970 (y compris 9 ouvriers de sexe inconnu), dont 5,587 hommes (70%) et 2,374 femmes (30%). Ces dernières sont occupées presqu'en entier dans la fabrication d'articles en tabac - 1909 femmes, soit 80.4%, dans les sucreries — 353 (14.9%), dans la fabrication d'allumettes - 82 (3.5%) et pour l'ensemble de ces trois espèces d'industries - 2.344 femmes, soit 98.8% du nombre total des femmes. Dans la fabrication d'articles en tabac les femmes constituent plus de trois quarts de tous les ouvriers y occupés — 1909 femmes (76.3%) et 723 hommes (23.7%). Le nombre des femmes occupées dans la fabrication d'allumettes s'élève à 82 (30.8 %) et celui des hommes — à 184 (69.2%). Les sucreries occupent 353 femmes (9.8%) et 3,234 hommes (90.2%).

Le nombre des ouvriers est le plus élevé dans la fabrication de sucre — 3,587, soit 44.9 % du nombre total des ouvriers et dans celle d'articles en tabac — 2,632 (33 %). Il ressort de ces chiffres que les établissements de ces deux industries occupent plus de trois quarts (77.9 %) de tous les ouvriers des établissements industriels placés sous le contrôle de l'Etat. Le nombre total des ouvriers des autres 8 espèces d'industries s'élève à 1,751, soit 22:1 %.